



Procès-verbal
Réunion du Conseil d'Administration du CIÉF
Liège, 25 juin 2004

Présents: Mark Andrews, Marc Benson, Serge Bourjea, Joëlle Cauville, Bénédicte Mauguière, Karen McPherson, Christiane Melançon, Jeannine Paque, Catherine Perry, Florence Ramond-Jurney, Dominique Ryon, Antoine Sassine, Pamela Sing (13)

Procuration de Jack Yeager à Catherine Perry

Procuration de Vanessa Everson à Marc Benson (15 membres votants)

Absents: Armelle Crouzières-Ingenthron, Nathalie Nguyen, Ilie Minescu

Les nouveaux membres du CA invités comme observateurs: Vassiliki Lalagianni, Colette Nys-Mazure, Lélia Young

1. Adoption de l'ordre du jour (13h45)

Marc Benson propose l'adoption de l'ordre du jour. Antoine Sassine appuie. Adopté

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du CA de la Nouvelle-Orléans

Joëlle Cauville propose l'adoption. Christiane Melançon appuie. Adopté

3. Affaires découlant du procès-verbal

Marc Benson soulève la question de la date de la réunion du CA qui devrait être mise au milieu de la semaine du congrès. Joëlle Cauville propose d'avancer plus encore la réunion du CA afin également d'avancer la réunion de l'AG et de toucher plus de participants. Une discussion suit sur le fait que l'AG ne peut pas se faire plus tôt durant la semaine du congrès pour laisser suffisamment de temps entre les diverses réunions administratives. Christiane Melançon suggère de reporter cette discussion ultérieurement puisqu'il est question de modifier la durée du congrès en général.

4. Rapport de la Directrice générale: Bénédicte Mauguière

La Directrice informe de ses activités en rapport avec ses diverses responsabilités dans l'organisation du congrès de Liège, en particulier: la renégociation du contrat avec l'hôtel Bedford pour de meilleures conditions, le soutien des institutions diplomatiques et des institutions locales (municipalité, province, université), et les invitations des écrivains officiels (Pierre Mertens, Leila Sebbar). Elle souligne l'importante mobilisation et réceptivité des institutions locales à la venue du CIÉF (présence et allocutions de nombreux officiels et réceptions variées, couverture de l'événement dans la presse). Elle souligne également les bénéfices mutuels de la collaboration entre le CIÉF et l'Université de Liège dans l'organisation de ce congrès, ce qui est une sorte de première dans l'histoire du CIÉF. L'équipe locale dirigée par Jean-Pierre Bertrand a été très efficace et d'excellentes relations ont été établies. L'Ulg a été particulièrement généreuse et accueillante en offrant une superbe réception et les pauses-café durant le congrès. La question des tarifs prohibitifs imposés par les hôtels européens pour l'utilisation des salles est

relevée. La Directrice souligne qu'il sera de plus en plus difficile de faire des congrès en Europe pour cette raison. Le choix de la ville de Bruxelles avait été écarté pour cette même raison.

Du côté des subventions, la subvention de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie a finalement été versée (\$8,691.60) après multiples démarches de la Directrice. Le spectacle du groupe Rhizome présenté le dimanche 20 juin a été également possible grâce à une subvention obtenue du gouvernement du Québec. Pour ce qui est des écrivains invités, Monique LaRue avait été invitée et avait accepté de participer au colloque mais elle a dû annuler pour des raisons de santé.

5. Rapport de la Présidente: Catherine Perry

La Présidente souligne que ses responsabilités sont surtout la programmation et la préparation des congrès. Le congrès de Liège sous tous les rapports est un excellent congrès avec de nombreux participants, une grande variété de sessions, d'activités, d'écrivains présents et un cadre universitaire stimulant. Tous les membres semblent être très satisfaits de son déroulement.

La Présidente a aussi pris la responsabilité de complètement refaire le site web du CIÉF en consultation avec un professionnel. L'internet joue un rôle désormais crucial dans notre profession et il était important et urgent que le CIÉF se dote d'un site plus professionnel. C'est un moyen très efficace pour tenir nos membres informés des activités de l'association et cela permet de faire des économies substantielles d'envois postaux. La Présidente a également créé une liste de discussion/diffusion pour les membres du CIÉF. Le service du listserv du CIÉF permettra de renforcer le dialogue entre les membres du CIÉF. Ils pourront ainsi se tenir mutuellement informés de leurs activités respectives dans la profession. La Présidente envisage l'addition d'autres services à partir du site web du CIÉF; l'utilisation de l'internet pour procéder aux élections annuelles du CIÉF (dans le respect de l'anonymat des votes), et l'établissement d'un système de paiement sécurisé par cartes de crédit.

La Présidente a également fait les démarches nécessaires pour faire déposer les statuts du CIÉF tels qu'ils avaient été adoptés (mais jamais officiellement déposés) en 1990. Elle souligne la nécessité de revoir ces statuts, d'améliorer et de préciser certains articles, en particulier ceux concernant la revue.

La Présidente a passé également beaucoup de temps cette année à essayer de régler les problèmes croissants avec la revue du CIÉF. On a assisté en 2004 à une détérioration sérieuse de la collaboration entre le CIÉF et UL-Lafayette pour la publication de la revue et à une remise en question radicale de la part de UL-Lafayette des principes sur lesquels a été basée, pendant plus de 15 ans, cette collaboration (tels qu'attestés dans les statuts du CIÉF). L'initiative de ces changements -appliqués par le rédacteur-en-chef Fabrice Leroy- semblant être clairement soutenue par David Barry, le Doyen de la Faculty of Liberal Arts de UL-Lafayette, Bénédicte Mauguière et Dominique Ryon (membres de la faculté à UL-Lafayette et sous l'autorité administrative du Doyen D. Barry) ont demandé à rester neutres et à s'abstenir de voter dans le règlement de ce différent entre le CIÉF et David Barry. Un comité ad hoc de quatre personnes a donc été mis en place pour étudier la question de la revue. Le rapport du comité sera présenté, de même qu'un examen et une discussion autour de la proposition "d'entente formelle" proposée par David Barry lui-même le 11 juin dernier (qui a été remis pour lecture le 24 juin aux membres du Conseil d'Administration), lorsqu'on abordera le point 9 de l'agenda consacré à Etudes Francophones.

6. Rapport de la Vice-Présidente: Karen McPherson

La Vice-Présidente s'est essentiellement occupée des élections des membres du CA. 93 membres ont participé aux élections. Mildred Mortimer, Roseanna Dufault, Lélia Young, Colette Nys-Mazure et Vassiliki Lalagianni ont été élues.

La Vice-Présidente était également en charge de la remise du Certificat d'honneur à Pierre Mertens et de faire le discours d'introduction.

7. Rapport de la Secrétaire-Trésorière: Dominique Ryon (cf. annexe)

La Secrétaire-Trésorière distribue une copie du rapport financier annuel à chaque membre du CA ainsi qu'une copie des relevés des divers comptes bancaires pour le mois de mai 2004.

Les fonds disponibles au 21 mai 2004 dans le compte courant de l'association sont de \$50,725.06. Ils étaient de \$23,149.55 en mai 2003. En un an, le CIÉF a opéré un remarquable redressement de sa situation financière. Une analyse comparée des revenus et dépenses en 2001 et 2002 (colloques d'Abidjan & Portland) montre clairement un déséquilibre dans le budget. Pour ces deux années, les dépenses dépassent les revenus. Malgré le nombre de participants aux colloques, beaucoup de participants semblaient ne pas payer ou se désister et les coûts de secrétariat étaient très élevés.

Le colloque de la Nouvelle-Orléans a permis de réduire les frais d'organisation au maximum et donc de générer un profit substantiel pour redonner au CIÉF une assise financière plus stable. On remarque également un effort récompensé au contrôle plus strict du paiement des adhésions et inscriptions:

Le versement de la subvention de l'AIF (+ \$8,000.00) a également donné un coup de pouce substantiel.

Une source de dépense importante est l'impression de la revue (\$10,505.32) qui n'est plus compensée ni par le réinvestissement des profits générés par la vente des abonnements institutionnels, ni par la publicité. Ces profits ne sont plus, depuis juin 2002, réinvestis dans le CIÉF mais déposés sur un compte à UL-Lafayette auquel le CIÉF n'a pas accès. Dans le passé, Frans Amelinckx faisait un rapport de ces profits (entre \$2,000.00 et \$ 3,000.00/an) et des activités sur ce compte (voir rapport annuel juin 2002). Une partie de ces fonds était transférée sur le compte courant du CIÉF. Malgré les demandes répétées auprès de Fabrice Leroy, aucune information n'est mise à la disposition du CIÉF sur ces revenus et les activités sur ce compte depuis le dernier rapport de juin 2002 de Frans Amelinckx.

D'après la Secrétaire-Trésorière, l'effort doit porter sur le développement du nombre de membres, une plus grande vigilance dans le paiement des adhésions et inscriptions et une diversification des sources de revenus. La question du financement de la revue est également préoccupante. Il faudrait que la revue puisse compter sur des sources internes de financement.

8. Les Congrès

8.1 (2004) **Liège**: On relève encore de nombreux désistements au congrès. Jeannine Paque dit que l'Ulg a été lente à se mobiliser mais qu'une fois en route, l'université a été très efficace. Le congrès se déroule très bien et les congressistes apprécient la navette entre Ulg et l'hôtel Bedford.

8.2 (2005) **Montpellier**: Rapport de Serge Bourjea. Il résume la situation en faisant circuler un article paru dans un journal régional qui met en évidence que tous les projets sont bloqués et dépendants des aléas de la vie politique électorale de la région. Le choix de Montpellier comme destination pour le congrès 2005 est donc à l'eau pour des raisons d'argent et de politique. Le Corum –qui était le seul lieu pour accueillir le congrès- coûtait 35,000.00 Euros. Les responsables régionaux s'étaient engagés à verser 20,000.00 Euros (s'ils étaient élus!) et l'université 12,000.00 Euros. Quand le responsable de la région, Mr. Carrere, a été élu, il a apparemment trouvé les caisses vides, donc l'usage du Corum est devenu immédiatement hors de portée pour le CIÉF.

La prospection auprès de différents hôtels à **Ottawa** a été engagée par le comité de direction (Elgin, etc.). Les dates du congrès la dernière semaine de juin correspondent au Festival Franco-Ontarien et à la fête nationale, donc il y aura beaucoup d'activités dans l'air. Christiane Melançon de l'Université du Québec en Outaouais, à Gatineau, s'est proposée d'être la représentante locale. Christiane Melançon fait une présentation des avantages pour le CIÉF d'aller à Ottawa l'année prochaine.

8.3 (2006) Serge Bourjea propose de continuer à envisager Montpellier. Le CA ne semble pas très optimiste. La Roumanie a été proposée et semble à cette date la destination la plus en vue pour 2006. Joëlle Cauville demande pourquoi la Roumanie? Catherine Perry explique que le choix de la **Roumanie** est hautement justifié pour un congrès du CIÉF du fait de sa longue tradition francophone et francophile. D'ailleurs le prochain Sommet de la Francophonie aura lieu à Bucarest à l'automne 2006. De plus, cette initiative vient de plusieurs membres du CIÉF. Certains, d'origine roumaine comme Mihaela Radulescu, se sont déjà manifestés pour être nos représentants locaux. L'identification de membres du CIÉF comme représentants locaux est une condition importante du choix des destinations de congrès.

Le Sénégal est mentionné. Marc Benson souligne les coûts élevés pour s'y rendre et la situation qui semble se dégrader rapidement dans les pays avoisinants. Serge Bourjea est d'accord avec Marc Benson. Mark Andrews exprime aussi les mêmes craintes. Bénédicte Mauguière dit que la Roumanie semble un bon choix pour 2006. Si les négociations s'avèrent trop difficiles et bureaucratiques, elle propose d'envisager comme alternative le Val d'Aoste qui semble particulièrement bien équipé pour accueillir des congrès.

(2007) Marc Benson propose la **Guadeloupe**. La Guyane est également mentionnée. De toute évidence, il faudra retourner dans les Antilles pour célébrer le 20ème anniversaire du CIÉF

(2008) Marc Benson propose d'aller dans la ville de Québec qui célébrera son anniversaire.

8.4 Il est proposé de réduire la durée du congrès à 6 jours (+ 1 jour d'excursion) et d'ajouter une session par tranche horaire (5 sessions au lieu de 4) pour permettre à plus de membres de rester pendant toute la durée du colloque. Il est proposé de tester la formule en 2005. En faveur à l'unanimité.

8.5 Le problème des participants qui paient en retard ou pas du tout est soulevé. Les membres du CA sont en faveur d'imposer des mesures plus strictes et de trouver des mesures pour encourager les membres à s'acquitter de leurs frais suivant le calendrier recommandé.

8.6 Il faut que les diverses formes de participation des écrivains au congrès soient présentées clairement aux membres du CA afin que ces derniers votent sur la question des formes de paiements.

9 Les publications

9.1 Le bulletin d'automne est sur le site web maintenant.

9.2 Le pré-programme devra maintenant comporter des résumés d'un maximum de 250 mots afin de mieux identifier la qualité des propositions.

9.3 Marc Benson propose de reformuler la question de l'alternance Président/Secrétaire de session et la restriction sur le nombre de présentations par une même personne.

9.4 Voir au-dessus dans le rapport de la Présidente.

La revue Etudes Francophones:

Un rapport écrit de quatre pages du comité ad hoc de la revue ainsi qu'une copie du "Protocole d'accord" entre UL-Lafayette et le CIÉF au sujet de la revue proposé par David Barry ont été distribués la veille aux membres du CA pour consultation. (cf. doc. en annexe)

Une présentation orale de la situation générale de la revue du CIÉF, *Etudes Francophones*, est faite par un des deux membres du comité ad hoc, membre du CA, suivie d'une présentation du "Protocole d'accord" proposé par David Barry. Le comité ad hoc présente son propre "Protocole d'accord" en réponse aux conditions proposées par David Barry. Le protocole proposé par le comité ad hoc est une simple réitération des accords (tels qu'ils sont mentionnés dans les statuts du CIÉF) qui ont prévalu pendant plus de 15 ans entre le CIÉF et UL-Lafayette dans la production de la revue.

Une discussion entre les membres du CA s'ensuit sur les deux protocoles. Les membres du CA sont unanimement stupéfaits et choqués par le Protocole de David Barry. Pourquoi le CIÉF paierait-il pour produire une revue sur laquelle il perdrait tout contrôle éditorial? Si la revue est la revue de l'association, pourquoi serait-elle indépendante du CIÉF? Marc Benson dit ne voir aucun intérêt pour le CIÉF à signer le Protocole de David Barry. Jeannine Paque propose qu'on passe au vote sur le Protocole de David Barry. Joëlle Cauville soutient cette proposition.

Le protocole de David Barry est rejeté à l'unanimité (13 voix) contre 2 abstentions.

Le protocole du comité ad hoc est ensuite adopté. Il est souligné qu'il ne fait que répéter ce qui est déjà dans les statuts du CIÉF. Il sera envoyé et proposé à David Barry avec une échéance pour réponse. Christiane Melançon souligne que les conditions de ce protocole doivent être clairement non négociables et

qu'un refus équivaldrait à une rupture de fait de la collaboration entre le CIÉF et UL-Lafayette dans la publication de la revue de l'association. Ce point fait l'objet d'un vote. 13 Pour, 2 Abstentions.

Mark Andrews dit qu'en cas de refus –plus que probable- il faudra identifier une nouvelle université d'accueil pour la revue du CIÉF et s'assurer qu'elle honorera les principes de ce protocole. Il sera aussi nécessaire d'identifier un nouveau rédacteur-en-chef qui respectera les principes de ce protocole. Jeannine Paque demande si on a déjà des noms d'universités d'accueil et de rédacteurs en tête. Catherine Perry dit qu'il faudra faire un appel d'offre formel et que le CA sera de nouveau consulté sur cette question prochainement. En cas de refus par David Barry du protocole d'accord du comité ad hoc, un membre du comité ad hoc a souligné l'importance de nommer une personne responsable de la revue en intérim afin d'éviter un vacuum et le nom de Catherine Perry a été suggéré. Il est important que le prochain numéro de la revue paraisse –avec ou sans UL-Lafayette-. Catherine Perry dit qu'elle a déjà beaucoup de responsabilités comme Présidente et qu'elle ne promet rien à long terme, mais que si nécessaire, elle accepterait de réorganiser la revue pour assurer la parution du prochain numéro. Elle peut également voir si l'Université Notre Dame serait intéressée à devenir une université d'accueil pour la revue. Elle dit que plusieurs numéros étaient en préparation et que cela ne devrait pas être trop difficile de rassembler des contributions. Joëlle Cauville souligne que les auteurs qui ont déjà soumis des articles à Fabrice Leroy devraient dans ce cas être recontactés.

Florence Ramond Jurney propose un vote sur la nomination de Catherine Perry comme rédactrice en intérim au cas où David Barry n'accepterait pas le Protocole du comité ad hoc dans les délais suggérés et sur la possibilité que l'Université de Notre Dame devienne une université d'accueil pour la revue du CIÉF. 13 en faveur de cette proposition et 2 abstentions.

La question du titre de la revue *Etudes Francophones* est soulevée au cas où il y aurait séparation. Le CIÉF a la propriété légale du titre *Etudes Francophones* mais ce ne serait pas une mauvaise idée de changer une nouvelle fois de titre pour marquer cette nouvelle étape dans la vie de la revue du CIÉF. Ce ne serait pas la première fois que la revue du CIÉF changerait de titre. Plusieurs titres sont suggérés, mais celui de *Nouvelles Études Francophones* semble satisfaire tout le monde.

11. Le Conseil d'administration

11.1 La motion sur les 3 ans d'affiliation minimum au CIÉF dont 2 années consécutives avant de pouvoir être nommé sur le CA.

11.2 La motion du remplacement des membres du CA après deux années consécutives d'absence à la réunion annuelle est adoptée.

11. 13 Il est 15h40 et la discussion sur la répartition des tâches des membres du CA est ajournée pour que tout le monde puisse se rendre à la table ronde des écrivains belges. Cette question sera discutée par email avec les membres du CA.

Levée de séance: 15h45